

**Ecole Élémentaire
La Fontaine Wissous**

Directeur : Lionel Meunier

Conseil d'école

Vendredi 7 novembre 2014

Noms	Signatures	Noms	Signatures
M. Meunier (directeur)		Mme Thierry (Mairie)	
M. Bergère (CP)			
Mme Mulot (CP)		Mme Valter (APEEF)	
M. Dewitte (CP-CE1)		Mme Renou (APEEF)	
Mme Boin-Aurey (CE1)		M. Leghali (APEEF)	
Mme Ardellier (CE1)		Mme Jourdain (FCPE)	
M. Laurini (CE2)		Mme Guillotte (FCPE)	
Mme Lachot (CE2)		Mme Schultz (FCPE)	
M. Da Silva (CM1)		Mme Douss (FCPE)	
Mme Manuel (CM1)		Mme Théveny (FCPE)	
Mme Revol (CM1)		Mme Yeremiyew (PEEP)	
M. Bertel (CM2)		Mme Msaddak (PEEP)	
Mme Guidoux (CM2)		Mme Julian (UPEIW)	

Secrétaire de séance :

Le premier conseil d'école est ouvert à 18 h 05.

Un règlement intérieur est approuvé (après lecture préparatoire), celui-ci définit ce qu'est le conseil et fixe quelques règles notamment pour les délibérations et pour des échanges constructifs visant à l'amélioration des conditions d'enseignement et d'accueil des élèves.

1) Point sur la rentrée 2014

- ❖ Présentation équipe : 11 classes, 12 enseignants et 1 directeur.
- ❖ Le pôle ressources de la circonscription s'est élargi cette année avec l'arrivée pour les communes de Paray et Wissous d'une psychologue scolaire (Mme Raynaud) et d'un maître E (apprentissages) Mme Klein. Un médecin de l'Education Nationale s'est vu étendre ses missions à Wissous en plus de nombreuses autres communes : le Dr Bachollet.
- ❖ Par ailleurs, la circonscription dispose désormais de 7 remplaçants ZIL.
- ❖ Pour l'école : 5 personnes auxiliaires sont affectées auprès d'enfants suivi par la MDPH.
- ✚ Effectifs des classes : quelques variations depuis la rentrée – A ce jour **288** élèves (+1 semaine prochaine) : 64 CP (25+24+15) - 60 CE1 (9+26+25) - 54 CE2 (27+27) - 55 CM1 (28+27) - 55 CM2 (28+27)
- ✚ Intervenants pédagogiques : 2 pour le sport avec séances au gymnase – 1 pour la musique (1h sport et 1h musique pour chaque classe)- Intervention suivant projet validé par l'inspection.
- ✚ ELCO (Enseignement de Langue et de Culture d'Origine) : 1 intervenante en Portugais, Mme Caetano, pour 14 élèves dont 2 élèves de Victor Baloché. L' intervention est de 2 h dont 30 min de récréation, le vendredi de 16 à 18h. Le cadre est fixé par des accords entre l'Ambassade du Portugal, l'Education Nationale et la commune. C'est un temps scolaire sous la responsabilité conjointe de l'intervenante et du directeur, ce temps est un temps d'enseignement, soumis à l'obligation d'assiduité.
- ✚ Elections des parents : 10 octobre 2014 – 4 listes - 11 élus (5 FCPE, 3 APEEF, 2 PEEP, 1 UPEIW) 225 votants pour 502 inscrits (44,82% de participation)

2) Application des nouveaux rythmes scolaires

- ✚ Principe de la loi : 24 heures d'enseignement hebdomadaire maximum sur 9 demi-journées (Un décret permet un aménagement, avec obligation de 5 matinées). Pour l'année : 864 heures sur 180 jours d'école au lieu de 144 jours.

Pause méridienne (réelle donc hors APC) : 1h30 – La possibilité pour certains élèves de se voir proposer des Activités Pédagogiques Complémentaires. Le choix de l'école 27 semaines 2 X 40 min hebdo. Les élèves qui y participent sont choisis après un conseil de cycle de suivi et/ou en fonction du projet de classe/d'école en concertation avec les parents qui peuvent ne pas le souhaiter.

- ✚ Horaires des grilles communes : spécificité du groupe scolaire : Partage d'une ouverture de grille avec la maternelle.

Horaires : 8h20 ouverture -8h30 classe → 11h45– 13h50 ouverture-14h classe → 16h

**Les horaires sont de la compétence de la commune, le volume horaire de l'Education Nationale.
La commune a choisi de suivre le schéma départemental type.**

L'installation et les aménagements dus aux ouvertures des nouvelles classes posent des problèmes de circulation : présence d'adultes – parents- dans les couloirs après 8h30, sorties des classes à 16 h, encombrées par les mouvements des élèves, du centre de loisirs avec animateurs et des parents d'élèves de maternelle.

Autres problèmes : les fratries en maternelle (petit et grand portails). Les retards des parents sont très fréquents. Il est nécessaire de rappeler que **la classe commence à 8h30 et que le portail doit être fermé à cette heure**. La mairie et le directeur se sont accordés pour ouvrir les petits portillons à gauche du grand portail, pour laisser ressortir les parents de maternelle, classe de Moyenne Section du bâtiment modulaire.

✚ Le plan vigie-pirate est actif. Il appartient donc à tous, de faire des efforts tant sur la vigilance que sur la rigueur et le respect des horaires.

- 3) **Adoption du règlement intérieur** : La rédaction de celui-ci reste identique à celle de l'an dernier hormis les nouveaux horaires. Le conseil d'école adopte le règlement intérieur à l'unanimité moins une voix.
- 4) **Le projet d'école** : le PE 2011-2014 est prolongé d'un an, en attendant la mise en place du nouveau socle commun de compétences, de connaissances et de culture. L'avenant pour cette année devant être rédigé pour début décembre.

Les axes restent donc les mêmes pour cette année avec une déclinaison que l'équipe enseignante rédigera d'ici fin novembre.

Quelques sorties ont eu lieu (CE1 a) ou vont avoir lieu (CE2 b et CM1 a).

L'équipe enseignante a présenté début octobre 2 projets de classes de découvertes : un projet CP/CE1 et CE1a de 5 nuitées (à la ferme + poneys) et un projet CE2 a et CM2 b de 2 jours-1 nuitée (Château de Guédelon / Poneys).

La mairie est liée par une obligation de marché public et de budget. L'équipe enseignante sollicite une réponse rapide pour pouvoir bloquer des dates. La mairie s'engage à répondre rapidement en fonction de l'enveloppe budgétaire.

5) **Coopérative** :

Changement de mandataire : le nouveau directeur a été désigné pour être mandataire.

L'exercice précédent a été clos à + 5598,89 €. Collecte des dons des parents pour cette année : 3505 € - Dépenses engagées depuis le début de l'année : Régie d'avance pour chacune des classes (permettant l'achat de petits matériels ou nécessaires à des actions pédagogiques en lien avec le projet d'école ou de classe) ; abonnement pour chaque classe ; inscription au concours les Incorruptibles (lecture) pour les cm1b ; sorties octobre ce1 a et 18 novembre pour le ce2b et le cm1 a.

6) **Le périscolaire**

Certains parents élus ont pu déjeuner au réfectoire en compagnie de Mme Thierry, afin de se rendre compte du fonctionnement du réfectoire et des services. Ils en ont été satisfaits. Les travaux pour améliorer l'acoustique du réfectoire « maternelle » ont prouvé leur grande efficacité.

Les parents élus demandent une solution pour l'abri par mauvais temps des élèves lors de la pause méridienne. Ils sollicitent la mairie pour une ouverture des salles du centre de loisirs, sur ce temps.

La salle de motricité est avant tout utilisée par les enfants de la maternelle (elle doit rester propre pour les enseignements de l'après-midi qui, par ailleurs, ont besoin d'un aménagement en amont). Le conseil d'école de la maternelle a demandé l'ouverture des salles du centre de loisirs sur le temps du midi, la mairie a donc autorisé le déplacement des élèves (maternelle et élémentaire) vers ce lieu, après s'être renseignée sur les assurances.

L'équipe enseignante rappelle sa position : Ouvrir les classes à des fins de loisirs sur la pause méridienne n'apparaît pas compatible avec les travaux en cours, le travail des enseignants de correction ou de préparation, la propreté, les APC et la sécurité des biens propres aux élèves ou aux enseignants.

Les **études surveillées** sont principalement prises en charge par des enseignants volontaires. Environ 120 enfants y sont inscrits.

Questions précises :

La mairie annonce que le budget engagé des travaux pour les écoles de la commune, est de 212 500 € pour l'année en cours.

- **Travaux effectués** : Aménagements dus à l'ouverture de la 8^{ème} classe maternelle, de la 11^{ème} classe élémentaire, du RASED et les travaux entretien (portail, électricité).

Le déménagement induit par la création de la 8^{ème} classe maternelle a été effectif le 8 octobre 2014, la mairie rappelant que les travaux ne pouvaient être réalisés que les mercredis après-midi.

De nombreux travaux ont été effectués, le directeur souligne l'intervention rapide du centre technique lorsque les demandes sont adressées directement.

Pour l'aménagement des classes, les enseignants réitèrent leurs demandes de déplacement du vidéoprojecteur dans la classe des CE1 a et l'installation d'un système équivalent pour la nouvelle classe de CP, Mme Thierry assure que le dossier est en cours.

Le revêtement de sol de la classe de CM1 b a été entièrement refait pendant les vacances d'automne.

De nombreuses interventions du CTM ont eu lieu pour le portail, mais les manipulations inappropriées et le poids du portail principal ont obligé une intervention plus lourde ainsi il a été renforcé par des tirants. Ces travaux ont été effectués pendant les vacances.

Certains points concernant notamment les aménagements envisagés pour les prochaines années, n'ont pas été abordés. Ils seront proposés à l'ordre du jour du prochain conseil d'école.

Le directeur se tient disponible pour recevoir les parents élus pour d'autres questions non-abordées.

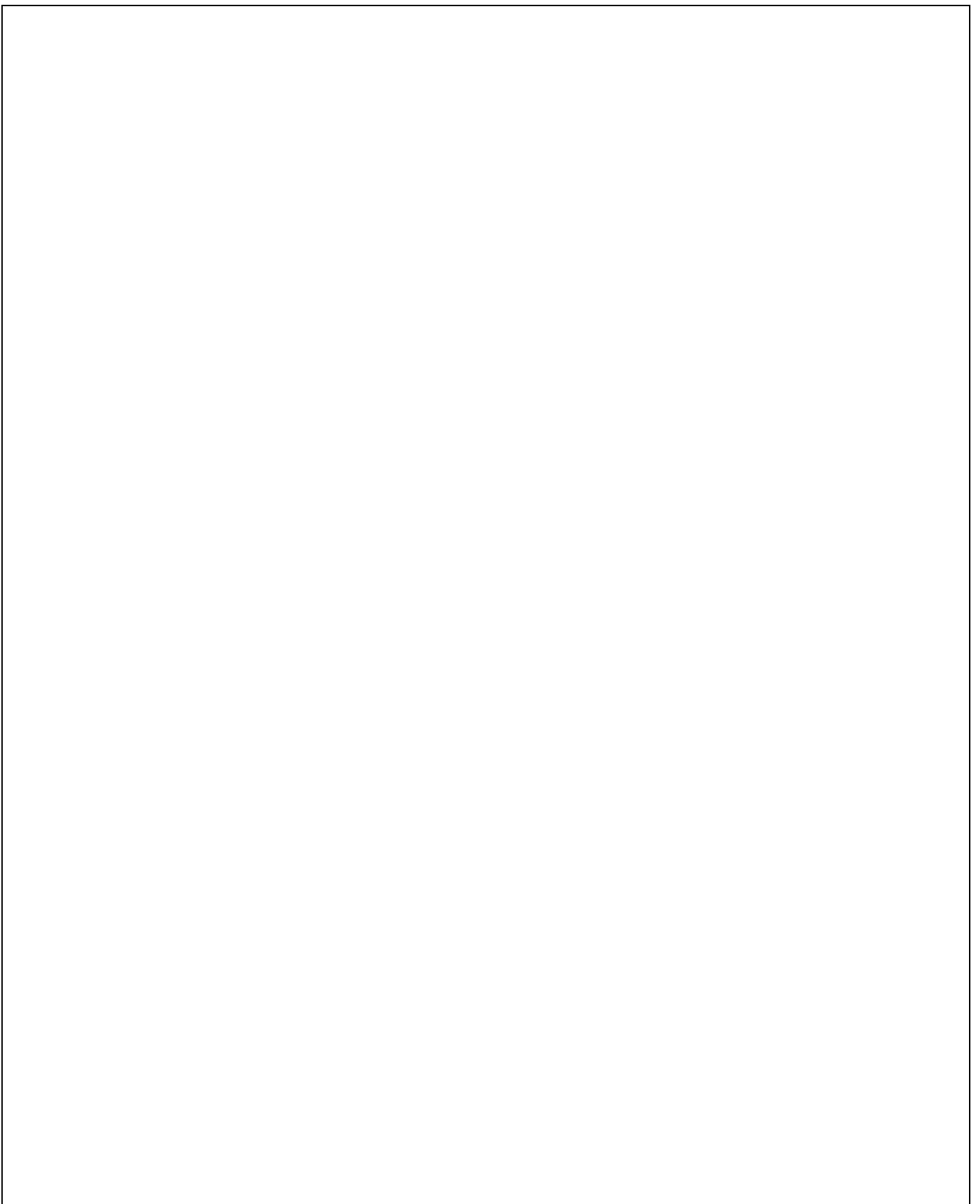
Le conseil d'école est clos à 20 h 20.

APEEF : Maire adjoint aux affaires scolaires :

FCPE :

PEEP : Le directeur de l'école La Fontaine :

UPEIW :



Empty rectangular box for the meeting minutes content.